

OCTOBRE 2026

BULLETIN MUNICIPAL



Mot du Maire 01

Actualités 02

Festivités 03

Informations 06



City All

monchaux-sur-ecaillon.fr



Chères Monchalsiennes, chers Monchalsiens

Après un été particulièrement chaud, marqué par plusieurs épisodes de canicule, l'automne s'installe doucement dans notre commune. Les températures plus fraîches, les journées qui raccourcissent et les premières couleurs de saison nous rappellent que la nature reprend peu à peu son rythme.

J'espère que, malgré ces fortes chaleurs, chacun d'entre vous a pu profiter de la période estivale, de moments en famille, entre amis, ou tout simplement de quelques jours de repos.

Avec la rentrée, la vie de notre commune reprend également son rythme habituel. Nos associations ont retrouvé leurs activités et les rendez-vous communaux vont à nouveau ponctuer les prochaines semaines. Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre Monchaux-sur-Écaillon.

Concernant les travaux, notre commune est actuellement impactée par les travaux de réfection du réseau d'eau potable réalisés par Noréade. Ces interventions, nécessaires à l'entretien et à l'amélioration de nos équipements, entraînent inévitablement des perturbations dans la circulation.

Je vous remercie de votre compréhension face aux désagréments occasionnés et vous demande de bien vouloir respecter les arrêtés de circulation récemment pris, ainsi que la signalisation mise en place dans les secteurs concernés. Le respect de ces dispositions est essentiel pour assurer la sécurité de tous, qu'il s'agisse des riverains, des usagers de la route ou des entreprises intervenant sur le chantier.

La municipalité poursuit également ses actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité de tous. Dans cette perspective, l'installation du dispositif de vidéoprotection dans notre commune est prévue courant octobre et début novembre. Cet équipement constituera un outil supplémentaire pour contribuer à la prévention des actes de délinquance et renforcer la sécurité de notre village. Il s'inscrit dans notre volonté de préserver un cadre de vie agréable et serein pour l'ensemble des habitants.

De manière générale, la municipalité poursuit son action au quotidien, avec toujours la même volonté de préserver notre cadre de vie et de répondre au mieux aux attentes des habitants, tout en restant attentive à la bonne gestion des finances communales.

Je tiens également à remercier nos agents communaux et l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur investissement et leur engagement au service de notre village.

L'automne est aussi une saison qui invite à se retrouver et à partager. Profitons de ces moments de convivialité qui font la richesse de notre commune et entretiennent cet esprit de village auquel nous sommes tous attachés.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel automne à Monchaux-sur-Écaillon, ainsi qu'une excellente santé.

Bien cordialement,

Votre Maire

Vidéo protection

La municipalité a voté l'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique. Ce projet a pour but d'assurer la tranquillité de notre commune tout en respectant strictement les libertés individuelles de chacun.

Voici les éléments clés pour comprendre le fonctionnement, les objectifs et les garanties de ce dispositif.

1. Pourquoi installer des caméras dans notre commune ?

L'installation répond à des objectifs précis et encadrés par l'article L. 251-2 du Code de la sécurité intérieure :

- Prévention et dissuasion : Limiter les incivilités, les cambriolages et les actes de vandalisme.
- Sécurité des biens et des personnes : Sécuriser les abords des bâtiments publics (mairie, bâtiments communaux) et les axes de circulation.
- Lutte contre les incivilités environnementales : Identifier et verbaliser les dépôts sauvages de déchets.
- Aide aux enquêtes : Fournir des éléments de preuve aux forces de l'ordre (Gendarmerie / Police Nationale) en cas d'infraction.

2. Un cadre légal strict et respectueux de la vie privée

La municipalité ne cherche pas à surveiller la vie quotidienne des citoyens, mais à protéger l'espace public. Le dispositif est rigoureusement encadré :

- Masquage de la vie privée : Les caméras filment uniquement la voie publique. Des masques numériques opaques et automatiques sont configurés pour ne jamais visualiser l'intérieur des habitations privées ni leurs entrées.
- Autorisation officielle : Le projet a fait l'objet d'une validation par le Conseil Municipal et d'une autorisation préalable de la Préfecture avec l'aide des services de Gendarmerie.

3. Qui a accès aux images et combien de temps sont-elles gardées ?

- Durée de conservation : Les images sont automatiquement effacées et écrasées après un délai de 30 jours maximum. Elles ne sont extraites qu'en cas d'incident avéré.
- Accès restreint : Personne ne passe ses journées à observer vos moindres mouvements. Seuls les agents municipaux spécifiquement habilités et formés peuvent visionner les images. Les forces de l'ordre n'y ont accès que sur réquisition judiciaire officielle lors d'une enquête.

4. Vos droits en tant que citoyen

Conformément à la réglementation sur la vidéoprotection par le Service Public :

- Des panneaux d'information comportant un pictogramme "caméra" sont installés aux entrées de la commune et à proximité des zones filmées.
- Tout habitant dispose d'un droit d'accès aux images sur lesquelles il apparaît, sauf si cela nuit à une procédure judiciaire ou à la sécurité publique. Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter le responsable du dispositif en mairie.

Les travaux d'installation effectués par la société Sofratel débuteront en octobre pour une mise en service prévue en novembre.

Des dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès de Valenciennes Métropole et du Département pour le financement du projet.

Nous restons à votre entière disposition en mairie pour répondre à toutes vos questions concernant ce nouveau dispositif au service de notre tranquillité commune.

8 mai & Médaillé.e.s du travail

1er défilé pour le nouveau conseil municipal en compagnie de l'Harmonie communale.



Fête de la musique

Au menu : King Bee, Croqu'guitare et Bouc & Miss Hair. Des registres variés pour contenter le public.





Les fortes chaleurs n'ont pas empêché les musiciens de Croqu'guitare de nous offrir une belle prestation et les enfants de rendre hommage à leurs mamans.

Fête des mères



Défilé du 14 juillet

Le défilé des musicien.ne.s de l'Harmonie communale en compagnie des élu.e.s et président.e.s d'associations a ouvert les festivités.



Festivités du 14 juillet

Le beau temps était au rendez-vous pour le plus grand plaisir des participants et des associations organisatrices.



FÊTE DES VOISINS 2026



*Une soirée de convivialité et de partage rue du
Chaufour à Monchaux sur Ecaillon*

Le 29 mai en soirée, juste après la célébration de la fête des mères en mairie, une partie de la rue du Chauffour a vibré au rythme de la Fête des Voisins 2026 ! **35 personnes** se sont retrouvées pour partager un moment de convivialité, de rires et de gourmandises, sous un ciel clément et une ambiance chaleureuse.

Au programme : barbecue géant, discussions animées, jeux pour les enfants, et surtout, **des échanges qui renforcent les liens entre voisins.** La soirée a été marquée par la présence de Bernard De Meyer Maire de Monchaux, venu saluer les participants et partager un verre avec eux, un geste très apprécié par tous.

Les tables garnies de plats variés, les sourires des petits et des grands, et l'énergie positive qui régnait ont fait de cette édition un succès sans précédent. Un grand merci à tous les participants pour leur contribution, à l'équipe organisatrice pour cette belle initiative et à la commune pour l'aide logistique !



Article rédigé par Frédéric Maison

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, encore plus festive !

Si vous souhaitez mettre en avant une initiative à caractère sociale à Monchaux, n'hésitez pas à nous contacter pour en faire la promotion.

Pass sport & culture

Une aide financière est accordée aux jeunes Monchalsiens âgés de 4 à 17 ans qui pratiquent une activité sportive ou culturelle sur présentation d'un justificatif d'adhésion dans un club de sport ou une association culturelle pour la période du 01 septembre 2026 au 30 Juin 2027. Il sera alloué une participation de la commune à hauteur de 50€ par enfant. Le justificatif d'adhésion et le RIB devront être déposés en mairie impérativement avant la date butoir du **13 Novembre**.

Participation centres aérés

Pour 2026, la commune participe aux frais liés aux centres aérés dans les conditions suivantes:

- Dans la limite de 20 jours maximum, répartis sur les vacances scolaires (petites comme grandes) de l'année civile, du 01 janvier au 31 décembre 2026,
- Pour les enfants de 3 à 15 ans,
- En centre aéré et stage de découverte ou sportif.

Le montant de la participation sera reversé aux familles de Monchaux-sur-Écaillon uniquement et sur présentation d'une facture :

- Pour les enfants de -6 ans, remboursement dans la limite de 7€ maximum par jour,
- Pour les enfants de +6 ans, un remboursement de 12€ maximum par jour.

Les justificatifs devront être déposés en mairie **avant le 15 janvier 2027**.

Colis des aînés

Pour les fêtes de Noël, la Municipalité a le plaisir d'offrir un colis et une coquille aux personnes nées avant le 1er janvier 1962 et une coquille de Noël aux personnes reconnues en invalidité (80% et plus) qui ne la reçoivent pas avec le colis. Nous vous prions de bien vouloir renvoyer en mairie le coupon joint dans le bulletin avant le **24 octobre**. La distribution du colis et de la coquille se fera à la SALLE PIERRE BUSIN le **samedi 19 décembre 2026 de 9h à 10h**.

Téléthon

Les bénévoles d'associations passeront dans les rues afin de vendre des cases au profit du téléthon. Merci de leur réserver un bon accueil. Le tirage des grilles aura lieu samedi 5 décembre à 18h à la salle des fêtes. Venez nombreux

Bourses scolaires

Pour 2026, une bourse scolaire sera accordée selon les modalités suivantes :

- aux parents d'enfant scolarisé dès la 6ème et jusqu'au niveau bac et diplômes équivalents : 40€
- directement à l'étudiant en cas d'études supérieures, au-delà du niveau bac : 50€

Le montant de la bourse scolaire sera reversé aux familles de Monchaux-sur-Écaillon uniquement.

Le certificat de scolarité et le RIB devront être déposés en mairie impérativement **avant le 13 novembre**.

Remise des clés du tennis

Il est précisé qu'en cas de non restitution de la clé d'accès sécurisée avant le **13 novembre 2026**, le chèque de caution sera encaissé.

Le terrain est accessible uniquement du 01 avril au 31 octobre de l'année en cours. L'abonnement est gratuit et réservé aux Monchalsien.ne.s. La clé est à retirer en mairie contre une caution de 200€ par chèque.

En aucun cas la commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de blessure, d'accident ou de vol survenus sur le terrain. L'utilisation du terrain n'est pas soumise à réservation.

Don de fleurs

Les services techniques vont très prochainement remplacer les fleurs installées dans la commune.

Pour lutter contre le gaspillage et dans le cadre de l'inscription au label des villages fleuris, nous mettrons ces fleurs à disposition des habitant.e.s. Elles seront en libre service du mercredi 28 octobre au dimanche 1er novembre sur le terrain derrière le cimetière.

Venez vous servir et emporter un peu de couleurs pour vos balcons, jardins et autres façades !

La municipalité.

Commission d'action sociale

La vocation de la commission sociale est d'aider et soutenir les personnes en difficulté, que celle-ci soit passagère ou durable.

Les dossiers de demande d'aide, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, sont à retirer au secrétariat de la mairie à partir du 7 décembre 2026. Ils doivent être déposés complétés en mairie jusqu'au 15 janvier 2027 dernier délai.

De plus, toute personne peut contacter l'un des membres de la commission d'action sociale pour l'alerter sur une situation particulière à tout moment de l'année, que cette situation soit la sienne ou celle d'un tiers.

Inauguration des vitraux restaurés

La municipalité vous convie à la cérémonie qui aura lieu le **samedi 31 octobre à 19h** en l'église saint Rémi. Celle-ci sera précédée d'une messe à 18h.

Concert Gospel

Mister Blaiz vous propose un "Voyage dans l'univers du gospel" le **vendredi 6 novembre à 19h30** en l'église saint Rémi.

10€ par personne à partir de 12 ans. Ouverture des portes à 19h. Billetterie uniquement sur place.

Movember

Les Ch'tites créasolidaires roses, avec le soutien de la municipalité, vous donnent rendez-vous à partir de 9h30 dans la salle des associations le **samedi 7 novembre**. Ventes au profit d'Emera, randonnée pédestre, jeu de piste enfants, animation chorale et vente d'objets au profit d'Emera. Entrée gratuite. Venez nombreux et nombreuses.

Expo des artistes locaux

Venez admirer les œuvres de nos artistes le **samedi 21/11** de 14h à 18h et le **dimanche 22/11** de 10h à 18h dans la salle des fêtes. Événement organisé par l'Effet du Pinceau avec le soutien de la municipalité. Entrée gratuite.

Concert de sainte Cécile

L'Harmonie communale de Monchaux - Prouvy vous invite le **samedi 21 novembre à 17h** en l'église Saint Pierre de Prouvy. Concert gratuit et ouvert à toutes et tous.

Atelier Créatif

Atelier créatif sur le thème de Noël proposé aux enfants de 8 à 12 ans par l'association les Ch'tites créasolidaires roses en partenariat avec l'équipe de la bibliothèque le **samedi 28 novembre** de 9h30 à 11h30. Modalités et inscriptions sur messenger-facebook "Les Ch'tites créasolidaires roses".



La Municipalité et l'ensemble des Associations de Monchaux-sur-Écaillon se mobilisent pour le TÉLÉTHON 2026

À PARTIR DE 14H DANS LA SALLE DES FÊTES

SAMEDI 05 DÉCEMBRE

STANDS VARIÉS TENUS PAR LES BÉNÉVOLES DES ASSOCIATIONS ET DES HABITANTS DU VILLAGE

- VENTE D'OBJETS
- LOTO
- MAQUILLAGE
- ATELIER MANUEL ET SÉANCES DE YOGA POUR ENFANTS
- CONCOURS DE BELOTE
- PETITE RESTAURATION
- JEUX ET CONCOURS
- TOMBOLA,
- CONCERT DES JEUNES DE L'HARMONIE COMMUNALE MONCHAUX - PROUVY

SURPRISES OFFERTES AUX ENFANTS PAR SAINT NICOLAS

DIMANCHE 06 DÉCEMBRE

CORRIDA MONCHALSIEENNE 6ème édition

- randonnées pédestres : 6 et 9 km
- courses pédestres : 5 et 10 km, 7/9 ans et 10/13 ans

Vous souhaitez nous aider dans l'organisation logistique de cet événement en faveur du téléthon? Rejoignez-nous en nous contactant au :

bboursiez@monchaux-sur-ecaillon.fr

mhamieau@monchaux-sur-ecaillon.fr

en mairie de 8h30 à 12h du lundi au vendredi - 03 27 24 53 78

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

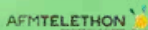
HELLO ASSO

monchaux-sur-ecaillon.fr - Cityall Monchaux-sur-Écaillon



LES BÉNÉFICES SERONT REVERSÉS À L'AFM TÉLÉTHON

VENEZ NOMBREUX SOUTENIR ET ENCOURAGER NOS MARCHEURS ET COUREURS !



COURSES PÉDESTRES

La Corrida Monchalsienne

AU PROFIT DU TÉLÉTHON



Pour les fêtes de Noël, la Municipalité a le plaisir d'offrir :

- un colis et une coquille aux personnes nées avant le 1er janvier 1962*
- une coquille de Noël aux personnes reconnues en invalidité (80% et plus)*qui ne la reçoivent pas avec le colis.

Nous vous prions de bien vouloir renvoyer en main propre en mairie ou vous inscrire par mail à mairie@monchaux-sur-ecaillon.fr dès que possible et avant le 24 octobre 2026.

La distribution du colis et de la coquille se fera à la SALLE PIERRE BUSIN le samedi 19 décembre 2026 de 09H à 10H.

En cas de difficultés physiques à vous déplacer, merci de l'indiquer sur le coupon ou de le signaler en mairie.

Le Maire, les Adjoints et les membres du
Conseil Municipal

Domicilié-e-s à Monchaux sur Écaillon

N° _ _ Rue _ _ _ _ _

NOM: _ _ _ _ _ Prénom : _ _ _ _ _

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _

☐ Souhaite ☐ Ne souhaite pas recevoir MON COLIS

☐ Souhaite ☐ Ne souhaite pas recevoir MA COQUILLE

Signature

NOM: _ _ _ _ _ Prénom : _ _ _ _ _

Date de naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _

☐ Souhaite ☐ Ne souhaite pas recevoir MON COLIS

☐ Souhaite ☐ Ne souhaite pas recevoir MA COQUILLE

Signature



PERSONNES EN INVALIDITÉ (80% et plus)*:

Domicilié-e-s à Monchaux sur Écaillon, ne la recevant pas avec le colis

N° _ _ Rue _ _ _ _ _

NOM: _ _ _ _ _ Prénom : _ _ _ _ _

% invalidité : _ _ _ _ _

☐ Souhaite ☐ Ne souhaite pas recevoir MA COQUILLE

Signature

NOM: _ _ _ _ _ Prénom : _ _ _ _ _

% invalidité : _ _ _ _ _

☐ Souhaite ☐ Ne souhaite pas recevoir MA COQUILLE

Signature

***Veuillez fournir SVP une photocopie de la carte d'invalidité.
Merci.**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en vigueur depuis le 25 mai 2018, nous vous informons que la ville de Monchaux-sur-Ecaillon traite vos données personnelles dans le cadre des inscriptions pour « Colis des aînés ». Les données collectées incluent le nom et prénom.

Le traitement de ces données repose sur votre consentement explicite (article 6.1.a du RGPD), matérialisé par votre signature de la fiche d'inscription. Ce consentement est facultatif et peut être retiré à tout moment. Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, vous disposez de différents droits, droit d'accès, rectification, opposition, effacement et limitation. Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la ville de Monchaux-sur-Ecaillon à l'adresse suivante : dpo@valenciennes-metropole.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

